

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1485 Rect.

présenté par
M. Forissier, rapporteur
au nom de la commission des finances
saisie pour avis

APRÈS L'ARTICLE 40, insérer la division et l'intitulé suivants :

Chapitre I *bis* : Dispositions relatives au réseau des caisses d'épargne

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.